

## R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de  
Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de  
CHF 138'000.00 ayant pour objet l'assainissement de la station  
transformatrice « Pinceleuses ».**

---

### **Résumé**

*Le réseau communal moyenne tension (17'000 Volts) de la Commune de Boudry est composé de 37 stations et de 6 couplages utiles à l'alimentation d'entreprises privées en moyenne tension.*

*Pour le réseau communal de Boudry cela implique, en moyenne et dans un roulement standard, l'assainissement d'une station par année.*

*Le présent rapport concerne l'assainissement de la station transformatrice « Pinceleuses », située dans la rue du même nom.*

Rapport n° : CG-8710.600-24

Date : 10 mars 2023

Dicastère : Services industriels

---

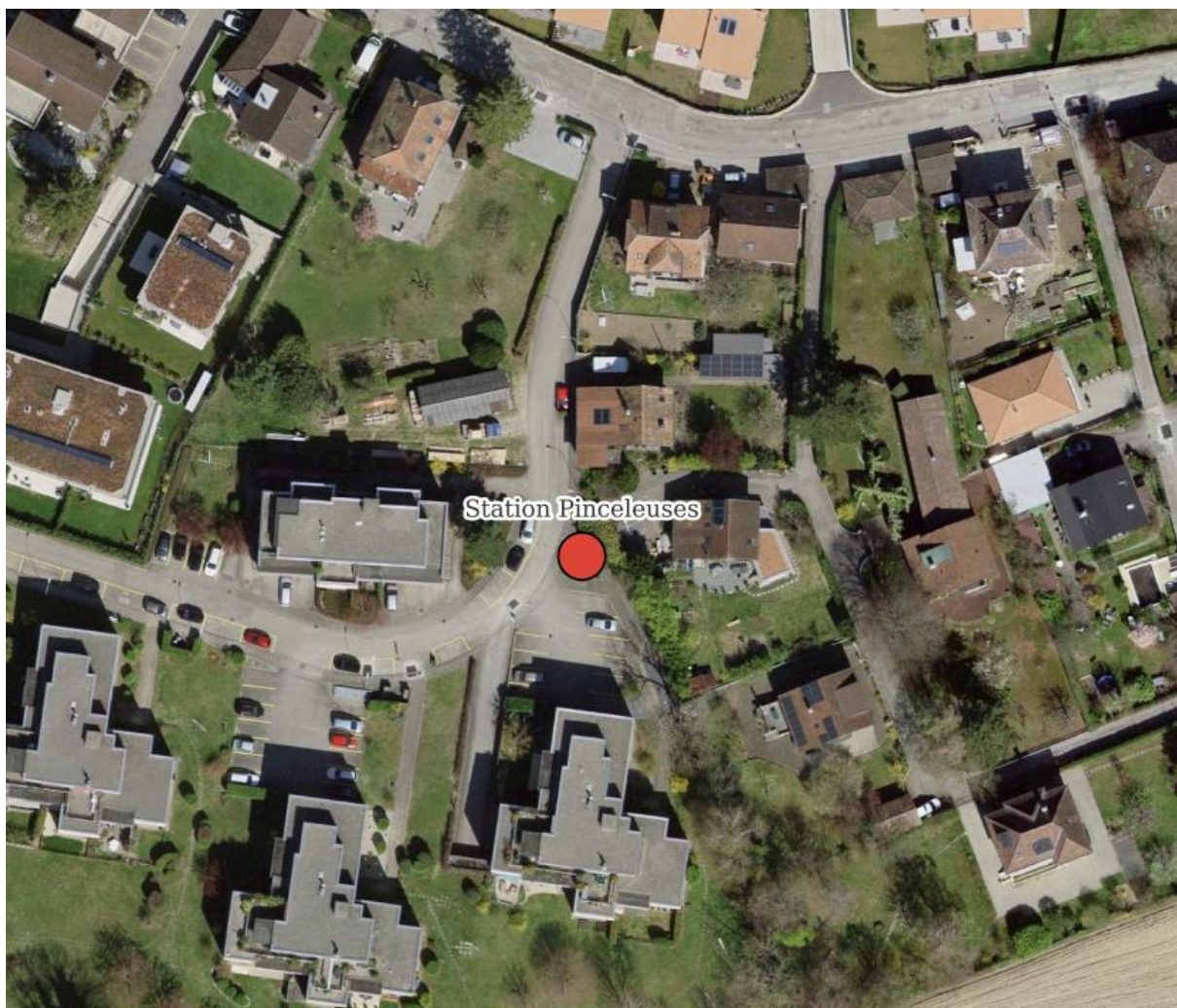
Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

## Préambule

Le réseau communal moyenne tension (17'000 volts) de la Ville et Commune de Boudry est composé de 37 stations et de 6 couplages utiles à l'alimentation d'entreprises privées en moyenne tension.

La durée de vie moyenne de l'appareillage qui se trouve dans ces stations est de 35 ans, durée d'amortissement selon l'AES (Association des entreprises électriques suisses) : 30 à 35 ans. Pour le réseau communal de Boudry cela implique, en moyenne et dans un roulement standard, l'assainissement d'une station par année.

Le présent rapport concerne l'assainissement de la station transformatrice « Pinceleuses », située dans la rue du même nom.



*Figure 1 : Emplacement station transformatrice « Pinceleuses »*

## Projet

À l'intérieur de la station, plusieurs éléments sous tension ne sont pas protégés, ce qui ne correspond plus aux normes actuelles. Ces installations présentent aussi des risques pour les personnes qui y travaillent. L'appareillage de cette station, datant des années 80, a atteint sa durée de vie.

Ces différents aspects, expliquent la nécessité du remplacement des infrastructures électriques de cette station.

Le bâtiment en lui-même étant en bon état, il n'est pas prévu de faire d'importants travaux sur celui-ci excepté le remplacement des portes et le traitement du toit.

La distance entre la station et les immeubles d'habitation étant suffisamment grande, un assainissement selon l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) n'est pas nécessaire.

Il est prévu, dans le cadre de ce projet, de remplacer l'entier de l'appareillage basse et moyenne tension. Un nouveau tableau de distribution protégé contre les contacts sera installé. Les bornes du transformateur seront également protégées contre les contacts. Il est également prévu d'installer des cellules moyenne tension isolées.

Lors de ces changements, des équipements provisoires seront installés et les bouclages existants modifiés afin de réduire au minimum la durée des coupures électriques pour les clients.

Conformément à la convention en vigueur, ces travaux seront exécutés par le gestionnaire du réseau communal, la société Eli10.

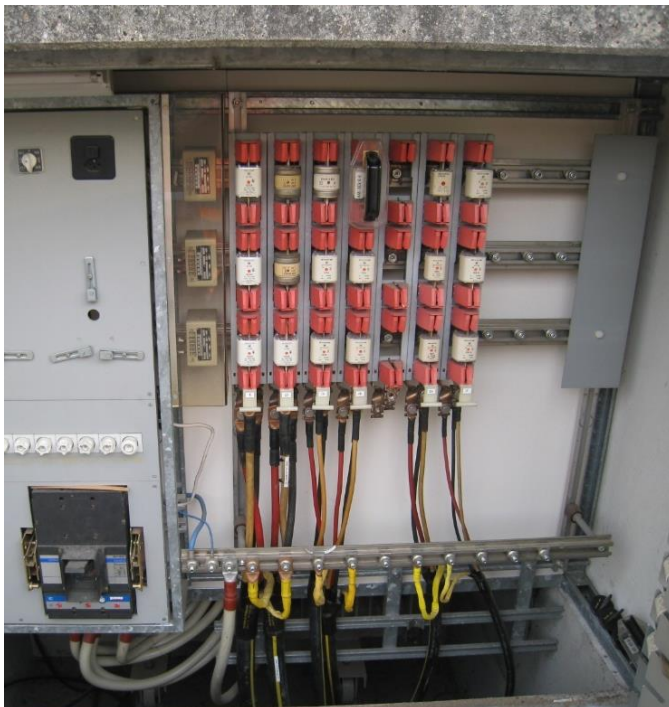


Figure 3 : Appareillage basse tension « Pinceleuses »



Figure 4 : Appareillage moyenne tension « Pinceleuses »



Figure 5 : Vue extérieur de la station « Pinceleuses »

## Coûts du projet

La répartition des coûts est détaillée dans le tableau ci-dessous. Les coûts sont indiqués en « rendu-posé ».

Libellé	Coûts [CHF]
Bloc de cellules de distribution moyenne tension	16'000.00
Tableau de distribution basse tension	18'000.00
Transformateur	30'000.00
Accessoires de distribution moyenne tension	12'000.00
Accessoires de distribution basse tension	10'000.00
Démontage et recyclage des éléments existants	3'000.00
Equipements provisoires (y.c. transport)	6'000.00
Remplacement des portes et des grilles d'aération	16'000.00
Traitement du toit	2'000.00
Travaux de génie-civil	9'000.00
Etude et suivi de projet	8'000.00
Divers et imprévus	8'000.00
<b>Total HT</b>	<b>138'000.00</b>
TVA (arrondi)	10'600.00
<b>Total TTC (arrondi)</b>	<b>148'600.00</b>

## Conclusion

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

## LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,  
Vu le règlement général de Commune du 31 octobre 2022,  
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,  
Vu le budget des investissements 2023,  
Entendu la commission de gestion et des finances,  
Sur la proposition du Conseil communal,

### arrête

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 138'000.00 HT est mis à disposition du Conseil communal pour l'assainissement de la station transformatrice « Pinceleuses ».
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n°20230403 et amortie au taux de 3% l'an.
- Article 3 :** Le cas échéant, le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire à financer tout ou partie dudit crédit, dans le respect des normes du frein à l'endettement selon la LFinEC.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 20 mars 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

*Luigi D'Andrea*

*Marisa Braghini*